



Paris, le 27 septembre 2012

Simplification du LPC pour l'année 2012-2013

Le bulletin officiel du jeudi 27 septembre publie une note de service présentant les modalités concrètes d'allègement du livret personnel de compétences qui portent sur le processus de validation et l'information des familles.

Celles-ci se déclinent en trois points :

1. Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés, il suffit de valider les sept compétences.
2. Si l'acquisition d'une compétence est discutée, les équipes pédagogiques ne renseignent que les domaines et non plus les items.
3. Une simple attestation de validation de compétences d'une page sera adressée aux familles.

Le déploiement expérimental du livret scolaire numérique est à nouveau différé.

Le LPC simplifié sera présenté lors du CSE du 18 octobre 2012.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61611

Le SNUipp a donc fait bouger les lignes, comme en témoigne la lettre du ministre (voir pj) en réponse à notre courrier du 27 août.

Au delà de ces dispositions pour cette année transitoire, il s'agit d'engager, notamment au cours des RIS des prochaines semaines, la réflexion avec les collègues sur les outils d'évaluation pour l'avenir.

Le Secteur Educatif du SNUipp-FSU